



Sanibroyeur bouché et frais de plomberie

Par yeuds, le 15/09/2017 à 12:23

Bonjour,

L'éternelle question du sanibroyeur.

Suite à mon sanibroyeur bouché j'ai eu cet échange de mail avec mon agence immobilière :

Bonjour Mme XXX,

Je suis locataire de l'appartement au XXX

Mon Sanibroyeur est tombé en panne, je vous prierais de bien vouloir prévenir le propriétaire et un réparateur.

Réponse :

Monsieur,

Nous prenons bonne note de votre demande ci-dessous.

Nous avons prévenu votre propriétaire et nous mandatons notre plombier qui prendra directement contact avec vous pour faire le nécessaire.

En revanche nous vous rappelons qu'il est interdit de jeter tout autre chose ou papier que celui fait pour cette usage dans les Sani broyeur. C'est surement la cause de la panne.

Pour cette fois ci la propriétaire le prendra à sa charge mais les fois prochaine toute réparation vous sera imputé. il s'agit de l'entretien normal de votre appartement comme le stipule votre bail.

Lors de la réception de ma dernière quittance de loyer, j'ai observé que les frais de plombier m'avaient été refacturés, j'ai donc renvoyé le mail pour contester ces frais. j'ai reçu le mail suivant :

Nous prenons bonne note de votre mail ci-dessous et nous vous informons que l'intervention du plombier est à votre charge. En effet il s'agit d'une charge d'entretien locative de plus que le plombier a retrouvé une lingette dans le mécanisme ce qui a provoqué la panne. Cette facture reste donc à votre charge et nous vous remercions de bien vouloir vous en acquitter. Nous vous avons cependant annuler les frais de relance relative à cette dernière pour cette fois mais nous vous remercions de bien vouloir faire le nécessaire dans les meilleurs délais.

Sachant que je n'ai jamais vu ni la lingette, ni le joint changé, ni le plombier lui-même ! Je n'ai

bien sûr reçu aucune facture.
Que puis-je faire ?

Je vous remercie
Cordialement,